

## Orientations

# Au FAFSEA : quoi de neuf en 2009 ?

**S'inscrivant dans la continuité des actions engagées, le FAFSEA poursuit en 2009 le développement des dispositifs destinés aux PME et TPE et assouplit les conditions d'accès à la formation professionnelle pour les salariés. Réflexions et innovations permettront d'aller au-delà de ce qui est proposé aujourd'hui.**

Tout d'abord, le FAFSEA va continuer de soutenir les TPE et PME via notamment l'AEF (accompagnement de l'effort de formation). Répondant à tous les cas de figures, ce dispositif apporte des réponses adaptées aux demandes individuelles et permet de coller à la réalité des petites entreprises selon leurs besoins, leur filière ou leur région. Cependant, conscient de leurs difficultés à envoyer en formation leurs salariés pour des questions d'organisation, le FAFSEA a décidé d'abaisser la durée minimale de l'action de formation à une journée. Objectif ? Mettre en place des parcours de formation qui s'échelonnent sur

l'année pour que les salariés acquièrent progressivement une meilleure qualification. L'accompagnement des salariés et des entreprises dans leurs projets de formation est le cheval de bataille du FAFSEA. A cette fin, les envois de plaquettes et de mailings ciblés auprès des entreprises et des salariés vont se multiplier. Il s'agit de mieux les informer sur les dispositifs de formation accessibles, à l'instar de la récente communication sur l'éco conduite (voir encadré).

## Renforcer l'efficacité

Parallèlement, un projet de centre national d'information téléphonique est à l'étude

pour répondre aux questions des employeurs et des salariés. Cette plateforme téléphonique va conduire à un meilleur suivi des dossiers et favoriser l'orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs. OPCA de branche, le FAFSEA doit répondre aux besoins techniques des professionnels, et notamment aux dernières exigences réglementaires en vigueur. La directive européenne sur l'utilisation des produits phytosanitaires va concerner tous les salariés réalisant des traitements, soit plus d'un quart des professionnels de l'agriculture. Et si l'aspect technique est important, le contenu ne doit pas être négligé... Un autre projet, touchant au négoce des vins et spiritueux, va lui aussi nécessiter un important volume de formations : le projet européen EMCS qui vise à dématérialiser les documents relatifs aux mouvements intra-communautaires de boissons alcoolisées.

## Qualifier les salariés

Garant de l'efficacité de la formation professionnelle agricole, le FAFSEA a décidé d'ouvrir ses formations aux demandeurs d'emploi. Les partenaires sociaux ont en effet la volonté de favoriser le développement des compétences et vont mettre sur pied un stage d'acquisition des prérequis nécessaires à l'emploi dans les secteurs de l'agriculture. Dans la même lignée, le CIF professionnalisant permet aux salariés en CDD de suivre une formation allant jusqu'à 80 heures, pour les qualifier et approvisionner les entreprises en main-d'œuvre compétente.

Enfin pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre, les partenaires sociaux ont décidé d'ouvrir les guides des formations aux demandeurs d'emploi. Ils pourront ainsi compléter leur qualification et rencontrer d'autres salariés agricoles pour trouver leur voie...

Là encore, il s'agit de créer un vivier pour recruter et profiter des périodes de chômage de certains salariés pour leur mettre le pied à l'étrier... en l'agriculture. ■

## Se former à l'éco conduite

Réaliser des économies tout en participant au développement durable, est le but de la formation à l'éco conduite. Le poste Carburant des entrepreneurs de travaux agricoles représentait 9,5% de leur chiffre d'affaires en 2005, il est passé aujourd'hui à 20%. Cependant, la formation des chauffeurs de tracteurs et d'engins agricoles à la conduite économique et à l'utilisation des machines agricoles a permis une réduction de 15 à 20% de la consommation moyenne, soit une économie supérieure à 5000 euros par an dans l'entreprise.

Cette formation vise à partager et échanger les bonnes pratiques de conduite pour identifier les facteurs d'économie et de qualité des chantiers. Les stagiaires apprennent à optimiser le réglage de leurs équipements, à adapter leur conduite aux circonstances. En apprenant à anticiper, ils évitent les accélérations ou les freinages brutaux, sources de gaspillage. Avec cette formation, les conducteurs mesurent mieux l'impact de leur conduite sur la consommation et font évoluer leurs pratiques.





## La parole au président

**Jean-Pierre Mabillon, vous êtes le nouveau président du FAFSEA depuis juin 2008. À ce titre, pouvez-vous nous indiquer quelles seront les grandes orientations 2009 ?**

Concernant les entreprises, l'axe fort sera le développement des actions de formation à destination des TPE et PME. La qualification dans les petites exploitations est un enjeu majeur pour préparer l'avenir. Notre volonté est de leur donner les moyens de leurs ambitions ! Lorsqu'elles souhaitent passer un cap dans leur développement : nous les aidons à mettre en place un plan de formation adéquat. L'AEF, l'accompagnement de l'effort de formation, est un dispositif créé dans ce but, puisque le FAFSEA accompagne financièrement les petites entreprises, grâce à un système de financement

individualisé pour chacune d'elles. Autre constat : les formations longues représentent souvent un frein pour les petites entreprises qui ne peuvent se dispenser d'un salarié pendant plusieurs jours. Le conseil d'administration a donc décidé d'abaisser la durée minimale de l'action de formation à une journée pour être prise en charge. Les parcours seront ainsi privilégiés pour favoriser l'évolution professionnelle des salariés au cas par cas. En facilitant l'accès à la formation, le FAFSEA espère inciter les chefs d'entreprise à former leur main-d'œuvre pour améliorer leur performance et leur compétitivité.

Par ailleurs, pour sécuriser les parcours professionnels des salariés les moins qualifiés, le FAFSEA a mis en place le CIF professionnalisant, basé sur un assouplissement des conditions d'accès à la formation professionnelle continue. Il contribue ainsi à une meilleure intégration dans l'entreprise mais favorise aussi la pérennisation d'emplois précaires par la fidélisation et la professionnalisation de nouveaux salariés dans la branche.

### Comment choisissez-vous les actions de formation pertinentes ?

Mécanisation, avancées technologiques, enjeux environnementaux... Les secteurs connaissent d'importantes mutations et les métiers évoluent. Il s'agit d'être au plus proche des entreprises et de leurs cœurs de métiers pour leur apporter les bonnes solutions en termes de formation. C'est au niveau des régions que la réalité du terrain et les besoins des entreprises et des filières sont les plus pertinents. Chaque filière a ses spécificités, mais aussi chaque région ; l'approche territoriale se révèle donc essentielle pour prendre en compte le contexte local. Grâce aux partenaires sociaux et à son réseau de collaborateurs en région, le FAFSEA peut définir quelles sont les actions de formation qui répondront le mieux aux attentes des filières et des territoires dans l'avenir.

## Un CIF professionnalisant pour sécuriser l'avenir

Mis en place en 2006 par les partenaires sociaux de l'agriculture, le congé de formation professionnalisant a un double enjeu : d'une part, les employeurs cherchent à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les filières agricoles ; d'autre part, le personnel saisonnier, souvent peu qualifié, n'a pas accès à la formation et manque de perspectives d'évolution. Dans l'optique de garantir des ressources humaines de qualité dans les entreprises et d'offrir un avenir professionnel à ce personnel souvent touché par la précarité, les partenaires sociaux ont cherché des solutions pour faciliter l'arrivée de nouveaux salariés dans la branche. Leur réponse : assouplir les conditions d'accès à la formation et ainsi fidéliser la main-d'œuvre en développant ses compétences et en favorisant ses qualifications. Aujourd'hui, toute personne ayant effectué un ou plusieurs CDD et justifiant de quatre mois d'activité dans le secteur agricole au cours des douze derniers mois s'ouvre des droits à la formation jusqu'à 80 heures. Grâce à ce dispositif, elle peut suivre une ou plusieurs actions référencées dans le répertoire national du congé de formation professionnalisant, lequel s'enrichit au fur et à mesure de nouvelles actions agréées par la CPNE (commission paritaire nationale pour l'emploi). Il comporte des stages ciblés sur une activité, des parcours pour évoluer dans un métier, et aussi des certifications reconnues et transférables... Double objectif de ce CIF professionnalisant : qualifier pour renouveler les générations.